



Déclaration de succession

Par **gedethau**, le **04/12/2012** à **13:44**

Mon époux est décédé.

Dans la déclaration de succession dois-je faire figurer à l'actif de communauté un compte-titres ouvert à mon nom. Ce portefeuille m'a été transmis à la succession de mon père en 2001

Reprise en nature (=> propre) du compte s ' il est identifiable et individualisé et sans apport par la communauté